



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98891

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2026

ÉDITÉ LE

07/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/07/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/03/2023
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2013B01373

Siret : 794 621 599 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5047076

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21803333404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 21803333404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ARC RENOV'

ZAC DES GRANDS SILLONS
BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND
35150 CORPS-NUDS

Téléphone : 02 23 31 44 43

Fax :

Portable : 06 47 46 78 21

Site Internet : <http://www.arc-renov.fr>

E-mail : arc-renov@orange.fr

Responsabilité légale :

LEJARD ANTONY GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	15/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/10/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.